

Vos questions / nos réponses

## VISITE MEDICALE POUR PERMIS

Par [Profil supprimé](#) Postée le 25/10/2010 14:00

Bonjour,

Mon fils est actuellement sous méthadone depuis 6 mois. Il a un retrait de permis de 6 mois du 1/1/11 au 30/6/11 et devra sans doute repasser une visite médicale avant la restitution de son permis. S'il est encore sous traitement à ce moment là, est-ce que cela va poser problème ?

Merci de votre réponse

---

**Mise en ligne le 26/10/2010**

Bonjour.

Il existe différents éléments susceptibles de vous informer concernant la prise d'un traitement de substitution aux opiacés par la méthadone et son influence sur la conduite automobile.

- Sur les boîtes des flacons de méthadone, est apposé un petit pictogramme orange (c'est un triangle avec une voiture placée à l'intérieur). Ce pictogramme renseigne sur les risques existant à la conduite lorsque l'on prend certains médicaments. Le orange correspond au niveau 2, ce qui signifie que la méthadone pourrait, dans certains cas, remettre en cause l'aptitude à la conduite automobile. Quoiqu'il en soit, ceci nécessite l'avis d'un professionnel de santé. Aussi, il est important que votre fils questionne son médecin prescripteur.
- Si il est toujours sous traitement lors de sa visite médicale, il lui faudra présenter une attestation de ce même médecin prescripteur confirmant qu'il est bien suivi dans le cadre d'un traitement de substitution.
- Enfin, il nous paraît important de mentionner, même si cela n'a aucun poids légalement, que de nombreuses études rapportent que l'utilisation d'opiacés dans le cadre de protocoles de soins bien suivis n'altère pas de manière significative la capacité à conduire.

Cordialement.

---